L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 1er SEPTEMBRE 1888.

LOUISIANE.

Le *Times*, Houma, paroisse Terrebonne, du 25 août:

Nous avions eu, jusqu'ici, une année déplorable. Depuis le commencement de l'année, il n'est pas tombé moins de cinq pieds d'eau, sans compter la quantité qui peut tomber plus tard. Déjà le mardi et le mercredi qui avaient précédé l'ouragan de dimanche, la paroisse avait été inondée par la pluie torrentielle qui n'avait presque pas cessé tout ce temps.

Mais c'est le dimanche 18 qu'a eu lieu un véritable déluge. Toute la journée de samedi dernier le vent avait soufflé en tempête, en même temps que le ciel nous envoyait de véritables torrents d'eau. C'est le soir du dimanche seulement que la véritable tempête s'est déclarée, en même temps que les flots de la mer envahissaient la terre, inondaient non seulement les champs, mais les maisons, en submergeant tout, en faisant de la contrée une véritable mer.

Quatre cents familles ont tout perdu, et il y a eu, pour comble de malheur, plusieurs victimes humaines. Il ne reste plus trace de produits de jardin ou de produits des champs; le bétail, les volailles, les animaux domestiques ont été tués par l'ouragan ou noyés. Notre population a maintenant perdu tout ce qu'elle avait, vêtements, provisions, maisons, bestiaux. Il ne reste absolument à ces malheureux que la vie, et encore leur existence est-elle bien en danger.

Comparées avec celles des campagnes, environnantes, les pertes de Houma ne sont rien, en bâtisses et en barrières, elles ne dépassent pas $300. Houma a été vraiment épargné dans cette circonstance; elle a échappé à un grand danger. Le foyer de l'ouragan était à 10 ou 20 pieds au-dessus du niveau du sol; toutes nos bâtisses ont ainsi été épargnées, mais, dans la campagne, presque chaque habitation a fait de grosses pertes en bâtisses, en récoltes, en bétail.

La canne a été versée; dans quelques endroits elle a été submergée par l'eau de mer, mais la région où a pénétré l'eau salée n'est pas très étendue; la perte, par ce fait, ne sera pas aussi grande qu'on le croyait d'abord.

Quant au riz sur lequel nos fermiers comptent pour la subsistance de leurs familles, il est complètement perdu, ou tellement endommagé, qu'il ne vaut pas la peine que l'on se donnerait à le récolter. Dans la région inondée, il a été complètement balayé. Sur le maïs, le dommage est, en certains endroits, de 50 pour cent, sinon davantage.

Les planteurs estiment à 20 ou 25 pour cent la perte sur la canne.

On pourra même sauver une partie de ce que l'on croyait irrémédiablement perdu, d'ici à l'époque de la roulaison.

Les fèves d'engrais ne donneront pas beaucoup.

On peut dire que l'industrie agricole aura à souffrir dans toutes ses branches, mais la perte la plus vivement sentie est celle des existences humaines. Il faut compter de dix à douze personnes noyées dans nos différents bayous. Parmi celles qui ont survécu, il règne une détresse immense, et si l'on ne vient pas promptement à leur secours, le nombre des victimes augmentera considérablement.

Le *Southern Watchman*, Clinton, paroisse East Feliciana, du 25 août:

D'après nos informations, la fureur de l'ouragan s'est fait sentir sur la côte du Golfe, à partir de Mobile jusqu'à Morgan City et un peu au-delà.

Quant à la paroisse, nous pensons que les dégâts peuvent être évalués à 10 pour cent, sur le coton.

Le *Bulletin*, Marksville, paroisse Avoyelles, du 25 août:

Les rapports qui nous arrivent des différentes sections de la paroisse, nous apprennent que les récoltes ont été gravement endommagées par l'ouragan du 19. Le vent a plusieurs fois, passé de l'Est au Nord et vice versa. De là vient que les plantes ont été versées dans tous les sens. C'est le riz et le coton qui ont le plus souffert. Il y a eu un grand nombre de barrières renversées et d'arbres abattus.

Le coton et le maïs jeune sont littéralement aplatis contre terre.

Il en est à peu près de même dans toute la paroisse. Nos planteurs avaient eu à lutter, depuis le commencement de l'année contre tous les fléaux combien d'obstacles; le dernier accident est le pire de tous. Nous espérons être arrivés au terme de nos troubles et n'avoir plus à enregistrer d'autres dégâts.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 25 août:

Les émotions éprouvées pendant la nuit de dimanche au lundi, vivront longtemps dans le souvenir de notre population. Jamais, de mémoire d'homme, pareil ouragan ne s'est abattu sur notre région: sa violence dépassait celle de l'ouragan de 1856 et la vélocité du vent a atteint de 75 milles à l'heure.

Toute la journée du dimanche avait été pluvieuse, et le temps menaçant, mais ce n'est que vers les 7 heures que le vent commença à souffler en tempête et dura, accompagné de pluie toute la nuit, atteignant son maximum d'intensité de 11 heures à minuit.

Le soleil du lendemain éclaira une scène de dévastation presque indescriptible. Pas un verger n'a été épargné et pas une barrière n'est restée intacte. Le nombre des arbres qui touchaient le sol est presque incalculable, mais chose remarquable, aucune maison n'a sérieusement souffert, et, à une exception près, aucune personne n'a été blessée dans ce cataclysme. Des toitures avariées, quelques balcons démolis, des girouettes tordues, tout cela en fin de compte, ne constitue pas de pertes bien sérieuses.

Sur les habitations, et en quelques endroits seulement, la plus grande perte se fera sentir sur la récolte de riz. Quant à la canne à sucre et au maïs, une fois la première impression passée, on reconnaît que le mal n'est pas aussi grand qu'on le croyait d'abord.

Peu de nos grandes habitations ont échappé aux effets de l'ouragan, chez tous, quelques dégâts ont eu lieu. Les granges, les hangars à cannes ont été démolis sur la plupart, mais peu de sucreries ont été jetées à bas.

—HOUMA, 23 août 1888.

Mon cher Editeur:

Le Bayou Black n'a pas souffert grand dommage par l'ouragan. Quelques vieilles bâtisses ont été en partie endommagées, mais rien de sérieux. Les pertes dans le bas des Bayous Terrebonne, Petit Caillou, Salé et Grand Caillou ont été très grandes. Beaucoup de maisons ont été enlevées et brisées complètement, et 7 ou 800 personnes sont aujourd'hui sans asile, sans linge, sans provisions, leurs petites récoltes entièrement dévastées, et leurs animaux, vaches, chevaux, cochons, basse-cours, etc., ont péri. Les malheureux ont besoin d'être immédiatement secourus et nous osons espérer que les braves et généreux citoyens de Lafourche feront quelque chose pour alléger leurs souffrances et leur grande misère. Votre ami,

A. BOURG.

C'est avec le plus grand plaisir que nous répondons à l'appel de notre ami, A. Bourg. Une liste de souscription est, dès maintenant, ouverte aux bureaux de la *Sentinelle* et à la pharmacie de Roth & Fleetwood, et nous sommes à peu près certains que nous trouverons dans notre population, éprouvée elle-même, des cœurs généreux qui viendront en aide à des infortunes plus grandes et tout aussi peu méritées que les nôtres.

—Le journal officiel a donné, dernièrement, les noms des membres du Bureau des écoles publiques pour la paroisse Lafourche. Le nouveau Bureau est composé comme suit:

MM. H. W. Tabor, A. F. Knoblock, E. W. Blake, Thomas A. Badeaux, E. U. Morvant, P. Toups, B. A. Warmold, L. A. LeBlanc et James Cherault.

Les commissions ont été adressées, mercredi dernier, à M. Thomas A. Badeaux, qui, depuis 4 ans, remplit avec une intelligence et un zèle des plus louables, les fonctions de surintendant et de secrétaire du Bureau.

—Dans sa dernière séance, le juri de police de la paroisse Lafourche a établi l'assiette de la taxe à prélever pour l'année 1888. Le taux a été fixé à 8 1|2 mills répartis comme suit:

Fonds général, 5 mills; fonds des écoles, 2 1|2 mills; fonds du drainage, 1 mill.

Selon toute probabilité, l'ancien système de "Road Inspectors" sera rétabli, dans la prochaine séance. Des plaintes tellement nombreuses ont été faites sur l'état de nos chemins et sur les craintes qu'inspiraient nos levées non surveillées, qu'on sera obligé d'aviser et de rassurer par des mesures sages et efficaces, les intérêts de nos habitants.

Le *Pionnier*, Napoléonville, paroisse Assomption, du 25 août:

Depuis que la ferme s'est créée dans l'Ouest de la Louisiane, on ne craint pas trop de prononcer ce mot, et les journaux eux-mêmes, qui n'eurent pas tous la prévision et l'audace du vieux *Meschacébé* et du vieux *Louisianais*, ne s'en formalisent plus aujourd'hui.

Ils parlent même de la ferme en termes superbes, sans dire, toutefois, comment elle peut-être faite et taillée dans la grande plantation des paroisses du fleuve—ce qui est l'important. Car, dans l'Ouest de la Louisiane, par St. Landry et Calcasieu, elle se taille d'elle-même et sans effort, en champs de maïs ou de coton, quand la canne à sucre semble la repousser avec toutes les habitudes du vieux temps.

Pourtant, le *South* de Plaquemine, que nous avons connu le *South* et le *Sud* au temps du Dr Ward, alors qu'on pensait doublement, en français et anglais, met, ce nous semble, bravement le doigt dessus. Il ne tourne pas autour du pot, timidement et peureusement. Et c'est un bon Louisianais.

Voici ce qu'il écrivait tout récemment:

"Tant que nos planteurs ne comprendront pas la nécessité de diviser leurs habitations en petites fermes, il est inutile de faire appel aux immigrants, de les inviter à venir s'établir sur les terres fertiles qui bordent le Mississippi. Cependant, Iberville pourrait fournir une grande quantité de terres à l'immigrant énergique qui veut venir [illegible] améliorer son sort...."

Et le nôtre, n'est ce pas?

....Sauf pour l'Ouest de notre Etat, où la ferme est créée et naturalisée dans la variété de culture, doit-on dire, avec le *Meschacébé* du 11 août:

"Il est à remarquer que les immigrants qui nous arrivent aujourd'hui ne valent généralement pas ceux d'autrefois. Ils sont recrutés, en grande partie, par des agents qui ne calculent qu'à gagner tant par tête."

Disons aussi que les bons passent et s'arrêtent assez rarement en Louisiane.

Ce n'est pas le salariat qui peut les retenir.

Le *South* l'indique.

Red Stores.—C'est ainsi que se nomment les magasins de M. S. Alexander situés entre les marchés du deuxième district, c'est à dire sur la levée en face de la rue St-Philippe. La les marchandises se trouvent et s'écoulent avec une rapidité très grande, et s'il en est ainsi, c'est que M. Alexander vend à très bas prix tout ce que comporte le commerce des tissus ou des goods.

L'ALLEMAGNE ET LE VATICAN.—Nous trouvons, dans le *Journal des Débats*, la dépêche particulière suivante:

Rome, le 15 août.

D'après des renseignements, que je crois exacts, la visite de l'empereur Guillaume à Rome a motivé des communications officieuses entre l'Allemagne et le Vatican. L'Allemagne a très bien compris que cette visite devait être peu agréable au Pape. Aussi, M. de Bismarck a-t-il déclaré que, si cette visite avait lieu, c'est qu'elle était rendue indispensable par des considérations purement militaires. L'Italie représente une force de 500,000 hommes et l'Allemagne croit avoir besoin de son concours pour maintenir la paix, autrement dit pour tenir la France en échec. Toutefois le gouvernement impérial comprend très bien qu'il doit avoir de grands égards pour le Pape qui représente à ses yeux une force conservatrice, dont un gouvernement conservateur tel que l'empire doit tenir le plus grand compte, et il est disposé à régler tous les détails de la visite, de manière à ne pas entamer le prestige du Saint-Siège. C'est un des détails que l'on négocie en ce moment; c'est ce qui explique pourquoi aucune communication officielle n'a encore été faite au sujet de ce voyage. Léon XIII, tout en comprenant l'importance de cet événement, sait maintenir avec sang-froid et dignité sa haute situation. L'Allemagne sait qu'elle doit compter avec un Pontife de ce caractère, auquel, du reste, elle a déjà rendu plus d'un hommage.

Ferblanterie, articles de ménage.—Les familles, les personnes tenant maisons garnies trouveront de leur intérêt à faire leurs achats, de ferblanterie et d'articles de ménage au magasin de M. Louis A. Chapotel rue Bourbon 49 coin Bienville. On y vend d'excellentes marchandises à prix modiques.

Le ministre du commerce et de l'industrie, commissaire général de l'Exposition universelle de 1889, a pris un arrêté par lequel un concours est ouvert pour le dessin du diplôme des récompenses de l'Exposition universelle de 1889.

Un prix unique de 10,000 fr. sera accordé à l'auteur du dessin classé au premier rang.

Lainages, etc.—Le magasin de M. J. M. Hoffman, situé à l'angle des rues Bourbon et Douane, sera, sous peu, transféré rue Bourbon, 18. Les dames y trouveront, comme par le passé, abondance et variété de tous les articles dont la maison fait une spécialité de la vente.

On parle d'une Anglaise qui affecte une pudeur exagérée:

—Vous ne croiriez pas, dit Troipoil, qu'elle refuse de regarder le soleil, quand il se couche!

Nouvelles diverses de France.

Le *Journal officiel* a publié, récemment, deux règlements: le premier est relatif aux bourses de séjour à l'étranger, fondées par le ministère du commerce et de l'industrie en faveur des élèves des écoles commerciales; le second concerne les bourses de voyage pour les élèves des écoles industrielles.

Les bourses de séjour à l'étranger sont données au concours. Elles ont une valeur de 1,500 à 3,000 francs par an et peuvent être renouvelées, jusqu'à concurrence de trois années, par décision spéciale rendue après examen des rapports et des travaux transmis tous les trois mois par les boursiers.

Les candidats devront produire un certificat de bonne vie et mœurs, un certificat médical, un certificat du maire de l'arrondissement ou de la commune établissant leur situation pécuniaire et celle de leurs parents et justifier en outre qu'ils sont Français et en règle avec l'autorité militaire et qu'ils auront vingt ans au moins et trente ans au plus à l'époque du concours. Enfin, ils devront être munis du diplôme d'une des écoles de commerce ci-après désignées: Ecole des hautes études commerciales, écoles supérieures de commerce de Paris, Lyon, Marseille, Rouen, le Havre, Bordeaux, Institut commercial de Paris, Ecole commerciale de l'avenue Trudaine (Paris), section commerciale de l'Ecole professionnelle de Reims.

Les épreuves écrites du concours auront lieu dans le courant du mois d'octobre, au chef-lieu de chaque département. L'examen oral se fera à Paris.

Les boursiers auront la faculté d'indiquer la résidence de leur choix au ministre du commerce et de l'industrie, qui statuera sur ce point.

Les pays placés sous le protectorat de la France et les colonies françaises peuvent être désignés par les candidats comme lieux de résidence.

Les bourses industrielles de voyage ont une valeur variable de 1,500 à 3,000 fr., suivant l'importance et la durée du voyage. Elles peuvent être renouvelées une ou deux fois au maximum, si le travail des boursiers comporte cette prolongation.

Les conditions générales à observer pour l'obtention des bourses de voyage sont identiques à celles qui sont relatives aux bourses de séjour. Les concurrents devront être munis du diplôme de fin d'études d'une école publique ou libre, relevant du ministère du commerce et de l'industrie, subventionnée ou reconnue par lui.

Ils devront en outre indiquer, dans leur demande, les centres industriels qu'ils désirent visiter. L'administration se réserve d'ailleurs la faculté de modifier l'itinéraire proposé.

L'examen écrit aura lieu dans la seconde quinzaine d'août dans les chefs-lieux des départements. Les élèves admissibles subiront l'examen oral à Paris.

La question du "captage de l'Avre" préoccupe beaucoup les populations de l'Eure. Un journal de ce département, l'*Union républicaine*, oppose au projet des ingénieurs de la ville de Paris un autre projet dû à l'initiative de l'ingénieur en chef du département de l'Eure.

D'après ce dernier, pour restituer, à la rivière d'Avre en eau de Seine, la quantité d'eau qui lui serait enlevée, il faudrait qu'une prise fût faite dans la Seine, au barrage de Martot, près d'Elbeuf; projetée, à raison de 1,500 litres par seconde, dans un réservoir établi sur le plateau, l'eau serait conduite par des canaux jusqu'à l'origine du bras forcé de Verneuil. La construction de deux systèmes élévatoires de 70 kilomètres de canaux et de conduites entraînerait une dépense de premier établissement de 10 millions de francs, et 500,000 fr. d'entretien annuel, soit un total de 20 millions.

Le service des eaux de la ville de Paris, après avoir contrôlé ce projet, l'a cependant remplacé par un autre, basé sur le même principe, mais comportant de tels travaux, que la dépense, la capitalisation des frais d'entretien comprise, atteindrait le chiffre de 45 millions.

L'*Union républicaine* estime donc qu'aucune comparaison ne peut être établie entre les deux projets, le premier lui paraissant, à tous égards, beaucoup plus avantageux. Voici, d'ailleurs, en quels termes ce journal pose la question entre les ingénieurs de la ville de Paris et l'ingénieur en chef du département de l'Eure:

"10 millions de premier établissement et 10 millions pour la dépense d'exploitation, voilà, en résumé, le projet de M. l'ingénieur du département. 21 millions d'établissement et 24 millions pour l'exploitation, voilà les chiffres des ingénieurs parisiens. Et encore leur tracé passe par les vallées de l'Eure et de l'Iton, tandis que le tracé de notre ingénieur monte sur un plateau qui a grand besoin d'eau et fait ressortir l'avantage du département dans une semblable combinaison.

"Il faut bien que MM. les ingénieurs parisiens se pénètrent de cette idée, que ce n'est pas nous qui avons besoin d'eux, mais eux qui ont besoin de nous."

L'*Union républicaine* conclut à une étude complète du projet de l'ingénieur du département avec le tracé par le plateau du Neubourg et le moyen de desservir toute cette contrée.

"Si cette étude n'aboutit pas, ajoute-t-elle, tant pis pour la ville de Paris qui devra chercher ailleurs les eaux dont elle a besoin."

Les anciens officiers démissionnaires rentrés dans l'armée comme engagés volontaires seront, à l'avenir, nommés à l'un des tours de la série établie pour les nominations au grade de sous-lieutenant, sans avoir à passer de nouveau par une école d'application, comme le prescrivent les règlements.

Cette mesure est applicable aux sous-officiers proposés pour le grade d'officier d'administration adjoint de 2e classe.

Le tribunal correctionnel de Mulhouse, a condamné Werner Bey, quarante et un ans, de Jettingen, à cinq jours de prison et aux frais pour port d'emblèmes séditieux et scandale public, causé dans l'église de Jettingen, par le port d'un chapelet tricolore.

Les régiments de cavalerie ont, de temps immémorial, l'habitude de posséder quelques voitures, des breaks en particuliers, dont se servent les officiers, et surtout leurs femmes. Un tarif spécial a été établi pour l'usage de ces voitures, afin qu'il ne coûtât rien à l'Etat, et il permet aux "dames" du régiment de sortir en voiture à leur compte.

Mais les cochers de certaines villes de garnison n'ont pas le moindre enthousiasme pour les breacks de la cavalerie. Ils se plaignent de la concurrence. Ils prétendent que, si les officiers n'avaient pas de voitures, ils seraient bien forcés de recourir aux chars numérotés. Jusqu'à présent, leurs réclamations adressées aux généraux qui se sont succédé rue Saint-Dominique avaient été écartées avec politesse, mais avec fermeté. Lorsqu'ils ont vu au ministère de la guerre un civil, comme eux, ils se sont dit qu'avec lui ils seraient plus heureux qu'avec les militaires.

C'était sagement raisonner, puisqu'une ordonnance ministérielle vient de supprimer toutes les voitures particulières dans les régiments de cavalerie et d'interdire aux officiers d'atteler les chevaux de l'Etat aux véhicules destinés à leur usage.

Voici en quels termes M. Dugué de La Fauconnerie rend compte, dans le *Bonhomme percheron*, de sa visite à l'impératrice Eugénie en faveur de Rudes et Brideau, condamnés à mort:

"Le 29 août 1870, le père Brideau, notaire à Mortagne, m'attendait dans la rue, et c'est moi qui vins lui annoncer la terrible nouvelle; après quoi,—tout ému de la douleur vraiment navrante du pauvre homme,—je me rendis aux Tuileries pour voir l'impératrice, chargée de la régence en l'absence de l'empereur.

"Quoiqu'il fût alors plus de minuit, la régente, qui venait de présider le Conseil des ministres, voulut bien me recevoir. Mon discours ne fut pas long. "Madame, dis-je à l'impératrice, deux jeunes gens, presque des enfants, viennent d'être condamnés à mort par le Conseil de guerre, et c'est assurément justice! Mais il ne faut pas que l'impératrice, si grand que soit le crime, permette, quand elle peut l'empêcher, que le sang coule à Paris, alors que tant de braves gens vont verser le leur pour la France. Le père d'un des condamnés m'attend en bas. Je supplie Votre Majesté de me permettre de lui porter un mot de consolation."

"La réponse ne se fit pas attendre: "Allez!" me dit l'impératrice, et elle ajouta en me tendant la main: "Allez tout de suite!" comme si elle redoutait que, après avoir cédé à la première inspiration de son cœur de femme, la réflexion la ramenât à la notion implacable de son devoir de souveraine.

"Une minute après, je venais apprendre au pauvre père que la fatale sentence ne serait point exécutée.

"C'est donc à la clémence de l'impératrice, et non aux événements qui survinrent ensuite, que le futur général de la Commune échappa à la peine prononcée contre lui par le Conseil de guerre."

On sait qu'un nombre assez considérable d'officiers chinois accomplissent, dans plusieurs des écoles d'Etat de la France, une période d'instruction sous la direction de S. Exc. Tcheou-Meou-Tché et de M. Dauoyer de Legonige.

Plusieurs de ces officiers ont passé avec succès les examens de fin d'année dans les écoles auxquelles ils sont attachés.

C'est ainsi que MM. Tcheng-Siou-Tsing et Lin-Tchen-Fong, élèves de première année à l'Ecole normale supérieure, ont subi à la Sorbonne les examens de la première partie de la licence ès sciences mathématiques et ceux de la première partie de la licence ès sciences physiques. Tous deux ont été admis.

Cinq autres officiers, MM. Liu-Fan, Ouang-Siou-Tchang, Kao-Eurh-Kien, Ko Hong-Nièn et Hali Sheon-Jén viennent de terminer à l'Ecole de droit leurs études de la deuxième année et ont aussi subi avec succès les examens de cette Ecole. Les deux premiers ont été reçus avec éloge pour la seconde partie de ces examens.

D'autres élèves de la même mission, qui suivent les cours des Ecoles des ponts et chaussées et du génie maritime, sont actuellement en mission, les uns à Limoges où ils suivent les travaux de construction du chemin de fer de Limoges à Brive, les autres à Indret où ils étudient la fabrication des machines marines.

M. Rietsch a présenté à l'Académie des sciences, de Paris, une note terrifique sur des phénomènes de tétanos expérimental, observés au laboratoire de bactériologie de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Marseille. Au moyen de poussière de foin, M. Rietsch a déterminé le tétanos expérimental, qui s'est transformé sur un âne en tétanos des Equidés. La poussière en question a été inoculée sous la peau à quatre cobayes, qui sont morts du tétanos les quatrième et cinquième jours. Avec du pus puisé au point d'inoculation, on a inoculé deux autres cobayes qui sont morts au bout de trente heures. Avec le pus de l'un de ces derniers on a fait de nouvelles inoculations et des ensemencements en gélatine et en sérum. Les deux inoculations ont produit, sur des cobayes, des accidents qui n'ont pas été mortels. Les cultures en gélatine n'ont pas donné le bacille caractéristique du tétanos. Les cultures en sérum ont fourni le bacille tétanique. On a délayé de ce sérum dans de l'eau et on en a injecté environ deux centilitres sous la peau à la cuisse droite postérieure d'un âne âgé de dix ans. Le vingt-deuxième jour, l'âne mourait après avoir passé par toutes les péripéties du tétanos. Enfin, le pus de ce même âne inoculé à des lapins, leur a communiqué, également le tétanos. C'est, comme on le voit, un procédé dérivé de la méthode Pasteur, quoique le résultat soit diamétralement opposé. Ce qu'il faudrait maintenant, c'est rendre ce virus curatif et même préservateur.

L'industrie maritime française, qui remportait l'an dernier un succès avec le cuirassé *Pelayo*, qu'elle construisait à la Seyne pour le gouvernement espagnol, vient encore une fois, d'affirmer l'excellence de sa construction.

Le croiseur *Amiral Kornilof*, construit par la société des chantiers de la Loire, à Saint Nazaire, pour le compte de la Russie, a fait ses essais de vitesse en route libre.

Ils ont été des plus satisfaisants. Le marché prescrivait d'atteindre 17 nœuds et demi; on y est arrivé facilement, ce qui permet d'espérer pour les essais à tirage forcé la vitesse de 18 nœuds.

Le *Kornilof* a 107 mètres de long et 14 mètres de large; il est construit en acier, avec tous les perfectionnements modernes de protection et d'offensive.

Il portera 14 canons de 15 centimètres, 16 canons revolvers, et sera muni de 6 tubes lance-torpilles.

Le commandant du *Kornilof* est le capitaine de vaisseau Alexeieff, qui a rempli pendant plusieurs années les fonctions d'attaché naval à l'ambassade de Russie à Paris.

Nous avons annoncé que le jury appelé à juger l'épreuve définitive du concours ouvert par la ville de Bordeaux pour l'érection d'un monument aux Girondins a décerné la palme à MM. Labatut, statuaire, et Esquié, architecte.

Ce projet consiste en une colonne d'ordre corynthien-byzantin reposant sur un piédestal d'ordre dorique, avec statues, hauts reliefs, groupes allégoriques.

L'ornementation est d'une rare élégance; l'ensemble est plein de vie et de mouvement. La statue qui surmonte le monument, une République accompagnée d'un lion, ne manque pas de noblesse.

L'ensemble aura une trentaine de mètres d'élévation.

Ce monument sera élevé sur les allées de Tourny. Aux termes du programme, l'exécution ne doit pas dépasser 200,000 fr.

Nous reproduisons, ci-après, le discours que le général Boulanger a prononcé, le 15 avril, à un banquet, à Amiens:

Mes chers compatriotes,

Le plaisir que j'éprouve à me trouver parmi vous ne peut que me raffermir pour le combat que nous allons livrer ensemble, dimanche prochain, contre les aigrefins et les exploiteurs au milieu desquels se débat, depuis si longtemps, la république.

De jour en jour, la situation s'aggrave; ce n'est plus seulement le gâchis, c'est le chaos. La calomnie ayant manqué son but et glissé, sans les atteindre, sur les patriotes qu'on essayait de perdre, on s'est décidé à remplacer le mensonge par la violence, et les injures par les coups de revolver. Les bandits ont beau jeu, en effet, aujourd'hui que la magistrature est ouvertement avec eux tous. Les devoirs sont inconnus, tous les droits foulés aux pieds. La peur du grand jugement national qui les attend en 1889 a fait perdre aux parlementaires à la fois toute intelligence et tout sens moral. Ils ne comprennent même pas que leur apporter la revision constitutionnelle, cette réforme pacifique réclamée par la nation entière, c'est leur éviter peut-être une révolution sanglante. Mais ils ont toujours pensé à eux et jamais à la France.

Vous qui comptez, chers compatriotes, tant de braves marins dans vos généreuses populations, que diriez-vous d'un capitaine qui, au fort d'une tempête, au lieu de chercher à garantir son navire et son équipage, ne songerait qu'à sauver sa vie? Les êtres inutiles qui traînent sur les bancs d'une Chambre impuissante leur condition misérable ont sacrifié à leurs intérêts électoraux jusqu'à des hommes comme Courbet. Tandis qu'ils envoient les meilleurs d'entre vous monter à l'assaut de je ne sais quelle forteresse asiatique, eux restent prudemment loin où ils ne montent qu'à l'assaut des places et des portefeuilles.

La république, j'en suis convaincu, a assez de ces scandales qui la déshonorent à tous les yeux. Il faut qu'une ère de justice et de prospérité s'ouvre enfin pour notre patrie qui a tant besoin de retrouver toutes ses forces, toute sa dignité et tout son courage pour parer aux dangers de l'avenir. Il ne faut pas que nous soyons contraints de nous dire un jour: "Tout est perdu, même l'honneur!" Je bois au département de la Somme, à la ville d'Amiens, à ses vaillants enfants. Je bois à la grande France et à la vraie république.

—Nous avons reproduit une dépêche du général Boulanger par laquelle il affirmait qu'il ne persécuterait jamais la religion. L'*Observateur français* publie, à ce sujet les lignes suivantes:

Notre collaborateur Daniel Anschitzky s'est rendu auprès du général Boulanger, qui lui a d'abord confirmé la dépêche que nous avons reproduite, et lui a ensuite fait la déclaration suivante, en l'autorisant à la publier:

"Que les catholiques le sachent, le général Boulanger n'a jamais persécuté et ne persécutera jamais la religion, jamais, jamais."

Et, l'accompagnant jusqu'à la porte, et lui tendant la main, son dernier mot a été: "Jamais."

On lit, dans la *République française*, du 18 août:

Il est inexact que les travaux de l'Exposition aient été interrompus ou même ralentis.

Ils sont au contraire activement poussés tant à l'esplanade des Invalides qu'au Champ de Mars et au quai d'Orsay.

L'Union des femmes de France, société de secours aux blessés et malades de l'armée en temps de guerre et aux victimes des désastres publics, a envoyé, dernièrement:

A la colonne expéditionnaire du Haut-Fleuve, 1,296 boîtes de lait condensé, 700 litres de vin de Bordeaux, 566 litres de vin de Banyuls;

A M. le commandant Garron, pour le détachement de Métanenz (Tonkin), 50 litres de rhum, 1 kilo de sulfate de quinine, des jeux;

A l'hôpital de Haïphong, pour être distribués sur les navires de rapatriés malades, 500 litres de vin de Bordeaux, 500 litres de vin de Banyuls.

En outre, le comité de Paris ayant fait à tous les comités de province un appel en faveur des colons d'Algérie victimes de l'invasion des sauterelles, a réuni une somme de 1,464 francs, qui sera distribuée par son comité d'Alger.

A la suite de saisies pratiquées chez plusieurs ouvriers, un très grand nombre de reconnaissances du Mont-de-Piété avaient été apportées au Palais de Justice. Plus de huit cents de ces reconnaissances s'étaient égarées.

Une enquête a été prescrite à ce sujet par le procureur de la république.

On vient de placer dans les archives du musée Carnavalet, à Paris, une pièce unique. C'est le *dernier ordre de Louis XVI*, commandant aux Suisses, le 10 août 1792, de cesser le feu et d'abandonner les Tuileries.

Le jury de l'Exposition internationale des beaux arts de Munich a distribué ses récompenses. Les artistes français récompensés sont: Courtois et Frémiet: première médaille; Benjamin-Constant, [illegible] et Bande: deuxième médaille. Ajoutons que le prince-régent de Bavière a fait acheter, pour la Pinacothèque, la *Vierge*, de M. Dagnan Bouveret, au prix de 11,000 francs.

La *Gazette nationale*, de Berlin annonce que le ministère de la guerre bavarois a ordonné le complet remaniement du plan relatif au transport des troupes bavaroises vers l'Alsace Lorraine en temps de guerre. Le journal berlinois ajoute que ce changement a été rendu nécessaire par les révélations faites au ministère de la guerre français par les Alsaciens condamnés récemment pour crime de haute trahison.

L'Académie de médecine, de Paris, a reçu, dernièrement, une nouvelle donation. M. Adrien-Stanislas Buisson, docteur en médecine, décédé à Evreux (Eure), le 11 octobre 1882, a légué la moitié de sa fortune, évaluée à plus de 200,000 francs, pour la fondation d'un prix triennal ou quinquennal, à décerner aux meilleures découvertes pour guérir les maladies réputées incurables dans l'état actuel de la science.

On a commencé à placer la grille destinée à clore le vaste emplacement au milieu duquel s'élève le musée Galliera, à Paris. Cette grille est en fer forgé et ouvré, haute de près de deux mètres, et est fixée sur une tour de parpaings en pierre dure du Jura.

Aussitôt que cette grille aura été placée dans toute sa longueur, c'est-à-dire sur une étendue de près de 400 mètres, la Ville s'occupera de mettre en état de viabilité les deux rues, non encore dénommées, qui, partant de la rue Pierre-Charron, vont déboucher dans l'avenue du Trocadéro.

C'est chose décidée: rien de sérieux ne sera fait, avant l'Exposition universelle, aux Arènes de Lutèce, destinées, cependant, à devenir un jour une des curiosités de Paris. Ne pouvant établir, avant l'année prochaine, le square projeté, travail qui occasionnera une grosse dépense, deux ouvriers sont actuellement occupés à quelques travaux de consolidation reconnus indispensables pour conserver les vieux ouvrages de maçonnerie découverts il y a une quinzaine d'années.

On sait que ces vestiges de l'ancien Paris sont situés rue de Navarre, au coin de la rue Monge.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

New York et le Havre.

Les paquebots de cette ligne [illegible] partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LA BRETAGNE, de Jaques, samedi, 1er sept
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 8 septembre
LA NORMANDIE, de Kersabiec, samedi, 15 sept

Prix du passage pour le Havre.
[illegible] (vin compris) ....$80 et $100
[illegible] $60
[illegible] et retour à prix réduits.
[illegible]
Pour [illegible], s'adresser à
J. S. DODART, Agt,
61 rue Carondelet.

Compagnie Générale Transatlantique.

New-York à Londres, via Havre, Southampton, ou via Havre, Dieppe, New Haven—
1re classe, $86.00 | $106.00, $125.00.
2e classe, $44.50

New-York à Londres, via Havre, Paris, Calais ou Boulogne et Douvres—
1re classe, $141.00 | $121.00, $101.00
2e classe, $61.00

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT

Partant Mercredi [illegible] septembre, à 8 A. M. [illegible] des steamers suivants:
KNICKERBOCKER, HUDSON, [illegible], NEW ORLEANS.

HUDSON, Capt. Freeman.

[illegible] son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. C.
Passage Cabine....$40
Entrepont.... 20

[illegible] prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.
[illegible] rue Carondelet No 41

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer New Camelia.

A partir du 8 mai 1888, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, du dépôt Pontchartrain au pied des Champs Elysées comme suit:

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Tous les jours, excepté les Dimanches et les Mercredis à 4 P. M.

DE RETOUR.

Le bateau quittera Madisonville tous les jours à 5:00 A. M.

Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.

EXCURSIONS.

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing.

Les DIMANCHES et MERCREDIS à 8 A. M.
Les DIMANCHES et MERCREDIS à 6 P. M.
Prix, aller et retour.........50 cents
Prix, (jours d'excursion) aller et retour, à tous les points sur la rivière, 50 cents extra.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.

Le fret délivré à Covington et Old Landing les dimanches et mercredis.

W. G. COYLE, Agent,
8 mai No. 47 rue Carondelet.

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS AND TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée	Départ
No 1 Fast mail 9 00 A. M	No 2 Fast mail 5:00 PM
No 3 Express 6.20 P. M	No 4 Express 7.00 AM
No 5 Baton Rouge accomodation 10 00 A. M	No 6 Baton Rouge accomodation 3 45 P. M

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars Buffet Pullman entre la Nlle Orléans et Vicksburg, Memphis et Louisville.

Les passagers peuvent rester dans les chars-dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.

Des correspondances de trains se font à Harriston pour Natchez, [illegible] à Memphis avec le Gulf Route pour Kansas City et le West et [illegible] ainsi qu'avec toutes les lignes divergentes.

Ligne courte pour Hot Springs.

JOHN BRADLEY, Agent Général.
E. W. HOW, G. P & T. A.
A. F. REYNOLDS, Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific via Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. P. Co.

Départ de la N. Orléans	Arrivée à la N. Orléans
Pacific Express, daily... 7.15 am	Atlantic Express, daily... 8.10 pm
San Antonio Ex. daily... 7:20 pm	New Orleans Express, daily... 8:00 am

Chars dortoirs entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau [illegible] Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées en 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, ne se sont pas conformées aux conditions de la vente et la dite propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements pouvaient être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de racheter la dite propriété expirera et conformément aux instructions de l'Auditeur des Comptes Publics, publication sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON, Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC, Percepteur de taxes d'Etat District inférieur, No 203 rue Canal.
oct—

BASILE BARES,

FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, N.O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité.
90 mars—

Prof. CYRILLE C. THEARD,

No 59 1/2 Union, 2e District.

Leçons chez lui de 9 heures à 10 heures du matin et de 6 heures à 9 heures P. M. Enseigne Français, Anglais, Volapük, Tenue de livres etc.
14 oct—

ETAT DE SITUATION DE LA

COMPAGNIE D'ASSURANCES HIBERNIA

Pour l'année expirant le 31 décembre 1887.

Primes reçues			
Sur risques de feu	$366,519 46		
Sur risques de rivières	8,999 19		
Sur risques maritimes	5,910 08		$381,428 73
A ajouter: Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1886			66,610 70
Total des primes			$448,039 43
A ajouter: Revenu de l'intérêt des loyers, etc			34,069 77
Total du revenu pendant l'année			$482,109 20
Déductions et dépenses:			
Réserve pour risques non terminés, le 31 décembre 1887			$93,575 92
Primes remboursées et cancellations			58,465 53
Réassurances			15,059 25
Courtage et commissions			3,132 92
Payé sur pertes encourues en 1887		$128,074 28	
Payé sur risques de rivières encourus en 1887		13,049 83	
Payé sur risques maritimes encourus en 1887		158 91	
Total payé sur pertes encourues en 1887		$136,283 63	
Payé, licences et taxes d'Etat et de ville, et ainsi que dépenses des agences hors de la Louisiane		11,778 78	
Payé taxes d'Etat et de ville en Louisiane		7,546 16	
Payé au Board of Underwriters, aux machines Babcock et à l'Insurance Patrol		1,553 87	
Dépenses de bureau local et compte de fournitures de bureau		2,974 32	
Compte des salaires du bureau local		10,500 00	
Déductions et dépenses applicables en 1887		340,863 78	
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1887		20,453 77	
Payé en 1887 sur pertes encourues les années précédentes en sus du montant réservé dans ce but le 31 décembre 1886		18,951 82	
Total des dépenses et déductions			380,269 38
Balance nette			$ 1,839 82
Payé en 1887 sur pertes des précédentes années en sus du montant réservé dans ce but, comme ci-dessus		$18,951 83	
Réservé pour risques non terminés	$93,575 92		
Moins le montant réservé le 31 décembre 1886	66,610 70		
Ajouté de la réserve, affaires de 1887		26,965 22	
Total sur les profits de 1887			45,917 05
Excédant net sur les affaires de 1887			$47,756 87

Ce qui précède est un exposé exact et correct puisé dans les livres de la Compagnie.
J. J. FITZPATRICK, Secrétaire. E. GAUCHE, Vice-président.
Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 14e jour de janvier 1888.
JAMES J. WOULFE, Notaire.

ACTIF.

Argent en main et en banques	$ 17,659 38
Propriétés foncières possédées par la Compagnie	144,800 00
Bons de la Louisiane 4 pour cent, $147,500 00	131,000 00
Bons Crescent de la Nlle-Orléans, ex. $24,000 00	28,000 00
Prêts garantis par hypothèques ou nantissement	30,100 16
Primes en voie de collection et dans les mains des agents généraux pour transmission	63,427 80
Billets à ordre pour primes, non dûs	1,824 97
Dû par d'autres compagnies, réassurances sur pertes payées	1,925 00
Dû sur engagements garantis par bon	32,728 97
Loyers échus pour collection	582 00
Une action du capital du N. O. Produce Exchange	125 00
Dépôt entre les mains de la N. O. Fire Underwriters Association	150 00
	$517,449 28

PASSIF.

Capital	$ 400,000 00
Réservé pour risques non terminés	92,575 92
Réservé pour pertes non ajustées, et pertes ajustées et non dues	20,453 77
Réservé pour dividendes non payés	1,631 00
Surplus net	2,844 59
	$517,449 28

A une élection de directeurs devant exercer leurs fonctions en 1888, tenue au bureau de la Compagnie, lundi 2 janvier 1888, les personnes suivantes ont été désignées:

JOHN E. HANNA, GEO. McCLOSKEY, RICHARD HERRICK, THOS. McDERMOTT, JOHN T. GIBBONS, WM HART, JOHN McGINTY, SAMUEL R. CAREY, THOS SMITH, JOHN HENDERSON JR., AMEDEE COUTURIE, EDW. IRWIN, EMILE GAUCHE.

A une réunion du Bureau de Direction, tenue au Bureau de la Compagnie, le 9 janvier 1888, ont été réélus à l'unanimité M. THOMAS SMITH, président, M. EMILE GAUCHE, vice-président, M. J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

19 jan—1m J. J. FITZPATRICK, Secrétaire.

Compagnie d'Assurances du Sud.

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

Cinquième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1887:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie		$357,297 54
Sur les risques de rivière		7,534 82
Sur les risques de mer		7,718 19
		$372,550 55
A ajouter: Primes non acquises de 1886		70,642 00
Total des primes		$443,192 55
A ajouter: Intérêt et profits et perte		$ 30,850 74
Revenu total		$474,043 29
A déduire: Pertes payées—		
Sur les risques d'incendie	$164,319 32	
Sur les risques de rivière	5,814 40	
Sur les risques maritimes	1,457 30	
	$171,590 02	
Primes remboursées et cancellations et commissions	94,665 28	
Réassurances	10,215 50	
Taxes et licences	4,434 16	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc.	34,067 11	
Total des dépenses		$344,972 09
Surplus		$129,271 20

ACTIF—VALEURS SELON LE COURS DU MARCHÉ.

Argent comptant	$ 09,873 17
$25,000 bons 4 pour cent des Etats Unis, avec coupons	31,168 75
$119,[illegible] bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Crescent)	120,900 00
$80,200 bons à prime de la ville de la Nlle Orléans inclus primes tirées	105,864 00
$65,000 bons 4 pour cent de la Louisiane	54,600 00
Prêts sur demande garantis par valeurs collatérales	30,629 98
1 action N. O. Produce Exchange	125 00
1 action N. O. Sugar Exchange	75 00
Cie du St Bernard Steam Engine	50 00
25 actions N. O. Warehouse Co.	625 00
Primes en cours de collection	45,513 24
Meubles, accessoires, coffres-fort, etc.	2,000 00
Dépôt avec le Board des Underwriters	150 00
	$439,684 14

PASSIF.

Capital actions payé	$300,000 00
Fonds de réserve	9,714 86
Dividendes non payés	1,189 00
Réservé pour risques non expirés	81,897 75
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	31,000 00
Comptes divers non payés de décembre 1887	2,509 02
Balance (exclusivement du dividende de juillet 1887)	13,373 45
	$439,684 14

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 11 janvier 1888.
M. T. DUCROS, Notaire.
136 rue Gravier

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 10 courant, il a été unanimement résolu de payer aux actionnaires, SUR DEMANDE l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire
Nlle-Orléans, 11 janvier 1888.
12 jan—

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureaux: No 38 rue du Camp

TREIZIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte cette Compagnie établit comme suit l'état de situation de ses affaires pendant l'année expirée le 31 décembre 1887.

Primes sur les risques d'incendie		$ 97,714 05
— risques de rivières		728 45
— risques maritimes		855 20
		$99,297 70
A ajouter primes non acquises pendant 1886	$22,950 82	
A ajouter sauvetage et profits et perte	11,195 76	
		34,146 58
		$123,444 28
A déduire:		
Pertes d'incendie	$40,476 72	
Pertes de rivières	179 40	
Pertes maritimes	461 86	
Commissions	4,21[illegible] 40	
Réassurances	8,085 93	
Primes remboursées	6,448 57	
Dépenses, taxes, loyer, Babcock etc, non acquises, décembre et intérêt	17,277 67	
		77,143 49
		$46,300 79
Réservé pour pertes non ajustées		$3,781 81
Intérêt déclaré le 1er juillet 1887		7,347 07
Intérêt et dividendes déclarés ce jour		14,703 47
Réservé pour primes non acquises pendant 1887		20,468 44
		$46,300 79

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital et billets d'actions	24,161 28
Prêts sur nantissements et sur hypothèque	149,905 79
Billets à ordre	4,877 98
Propriétés foncières	15,000 00
Argent en banque et en main	74,930 71
Primes en voie de collection	42,987 03
Meubles de bureau et installations	4,443 53
	$295,112 22

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réservé pour pertes non ajustées	3,781 81
Intérêt et dividendes	28,110 48
Réservé pour primes non acquises, fonds de réserve et excédant	112,619 93
	$295,112 22

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 18e jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été décidé de payer l'intérêt et les dividendes suivants sur demande:

DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt semestriel sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

JACOB ALEXANDER, JNO. EVERETT, LEON BERTOLI, C. TAYLOR GAUCHE, H. H. BEERHORST, CHAS. HEMARD, PETER BLAISE, A. H. ISAACSON, H. ELLERMAN, I. N. MARKS, JNO. FITZPATRICK, A. A. MAGINNIS, WASH MARKS, T. PRUDHOMME, JACOB SCHOEN, A. H. STEWART, OTTO THOMAN, GEO ZETZMANN.

24 janv—Mardi 1m

Succession de Philip [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,111—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Eva Voelker administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 août—4, 7 sept

Succession de Martin Soye Coste.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,146—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Marie Athalie Brunet, veuve de Edmond Coste, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 août—28—2 6 sept

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 16nov—

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MECHANICS AND TRADERS

No. 14 rue Carondelet.

Dix-huitième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année se terminant le 31 décembre 1887.

Primes d'incendie	$199,521 36	
Primes de rivières	28,660 99	
Primes maritimes	5,880 65	
Primes non acquises, 31 décembre, 1886	73,616 52	
		$302,079 5[illegible]
A déduire—		
Primes non acquises, 31 décembre, 1887	$ 78,737 07	
Primes remboursées	20,336 25	
Réassurances	22,068 48	
Commissions	21,570 08	
		143,611 91
Primes nettes acquises		$159,067 61
A ajouter intérêt, profits et pertes		56,429 48
Total recettes		$216,097 09
Moins—		
Pertes d'incendies payées	$112,048 65	
Pertes de rivières payées	9,481 92	
Pertes maritimes payées	2,345 76	
Pertes non ajustées et non échues	19,775 11	
Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences	34,525 54	
		178,176 88
Profits nets		$ 37,920 21

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans	$242,945 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane	135,960 00
Actions de banques et autres	126,175 00
Billets à ordre	26,711 12
Argent comptant	7,965 63
Propriétés foncières	41,864 51
Primes en voie de collection	32,279 26
	$623,080 52

PASSIF.

Capital-actions	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises	78,737 07
Réservé pour pertes non payées, 1887	19,775 11
Réservé pour pertes non payées des années précédentes	2,214 30
Dividendes non payés	21,850 00
Surplus	125,503 94
	$623,080 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 17me jour de janvier 1888.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Nous, membres du comité de finance de la Compagnie d'Assurances Mechanics and Traders, certifions par les présentes que nous avons examiné l'actif de la dite compagnie et que nous en avons jugé l'évaluation, comme ci-dessus, vraie et correcte.
ROB'T. MAXWELL, Chairm.
S. W. SENTELL.
P. G. GIBERT.
FRED'K WING.

Le Conseil de Direction, à sa réunion mensuelle tenue le 16 du courant, a résolu de payer sur demande en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1887, CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital de la Compagnie.

DIRECTEURS.

J. A. Braselman, Robt. Maxwell, P. J. Cockburn, Simon E. Marx, H. T. Cottam, F. J. Odendahl, Lloyd R. Coleman, Wm. A. Phelps, O. Zimet, G. W. Sentell, J. M. Frankenbush, A. M. Silbernagel, Walter C. Flower, W. B. Thompson, P. G. Gibert, Jos. Vignes, Chas. Holloway, A. [illegible], C. Hernandez, J. M. Walsh, N. Landry, T. S. Waterman, I. L. Lyons, Frederick Wing, A. G. Lobdell, W. Y. West, Colonel T. L. Macon, W. G. Wheeler, J. A. C. Wadsworth, P. Werlein.

20 jan—1m.

ETAT DE SITUATION —DE LA—

New Orleans National Bank

De la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.

A LA CLOTURE DES AFFAIRES, Le 1er août 1887.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,282,903 50
Surtirages		1,232 00
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		200,000 00
Bons des Etats Unis pour garantir les dépôts		200,000 00
Bons des Etats Unis en main		4,350 00
Autres actions, bons et hypothèques		766,851 25
Dû par agents de réserve		107,058 73
Dû par d'autres banques nationales		37,637 7[illegible]
Dû par banques d'Etat et banquiers		2,250 91
Propriétés foncières, meubles, etc		109,645 40
Dépenses courantes et taxes payées		5,139 34
Primes payées		109,346 62
Chèques et autres valeurs au comptant	164 42	
Echange pour le Clearing House	273,916 [illegible]	
Billets d'autres banques	34,636 00	
Circulation fractionnaire (y compris les nickels)	26 63	
Espèces (y compris les certificats d'or du trésor)	237,299 00	
Legal tender notes	252,000 00	[illegible]
Fonds de rachat avec le trésorier des E. U. 5 pour cent de circulation		9,000 00
Total		$3,6[illegible],858 83

PASSIF.

Capital		200,000 00
Surplus		400,000 00
Profits non divisés		71,268 80
Billets de Banque Nationale en circulation		180,000 00
Dividendes non payés		250 00
Dépôts individuels sujets à tirer sur chèques	2,329,679 42	
Certificats de dépôt sur demande	23,382 42	
Certificats de dépôts à échéance	2,000 00	
Chèques certifiés	1,571 10	
Chèques du caissier en circulation	15,012 75	
Dépôts des Etats-Unis	182,844 06	
Dû à d'autres banques nationales	289,939 01	
Dû aux banques et banquiers d'Etat	54,910 25	2,887,339 00
Total		$3,6[illegible],858 83

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi: WILLIAM PALFREY, caissier de la Banque ci-dessus, je jure solennellement que l'exposé ci-dessus est véridique au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

WM. PALFREY, Caissier.

Fait sous serment devant moi, ce 5ème jour d'août, 1887.
GEO. W. CHRISTY, notaire.

Pour copie conforme:
WM. T. BENEDICT,
C. H. BECK,
JOHN T. MOORE, Jr.
Directeurs.

FEUILLETON.

No 36 Commencé le 21 juillet.

Pauvre Petiote

Par Paul D'Aigremont.

QUATRIÈME PARTIE.

Le triomphe de l'enfant.

CHAPITRE I

L'HÉRITAGE.

—Suite—

—Qu'est-ce que cela me fait! dit-elle avec la tristesse désenchantée qui ne la quittait plus.

Pourvu que la vieillesse de mon père soit à l'abri de certaines inquiétudes, le reste m'est bien égal.

Mais j'en reviens à mon affaire.

Afin d'éviter les lenteurs et les complications, M. le marquis de Beaujeu nous propose d'aller lui-même à la Guadeloupe liquider la succession de M. Malgar.

Mais mon père et moi nous avons accepté ses bons offices et il va prochainement se mettre en route.

—Avec vous? madame la marquise, demanda Me Caron, qui observait attentivement la jeune femme.

—Non, répondit celle-ci, M. de Beaujeu partira seul.

—Alors, il lui faut votre procuration.

—Il me l'a dit, et c'est pour vous prier de la rédiger que je suis ici.

—Dans quel sens désirez-vous qu'elle soit faite?

Viviane leva sur le notaire son beau regard si long et si doux.

—Cette fortune extraordinaire, monsieur, dit-elle, je ne la considère pas comme étant à moi, elle était destinée à ma pauvre sœur Bérengère, vous le savez....

Si je l'accepte aujourd'hui, c'est avec l'intention bien formelle de la rendre à sa fille le jour où nous la retrouverons, car nous la retrouverons, j'en suis sûre..

Une voix qui ne m'a jamais trompée me le dit......

A ces mots, l'émotion que la jeune femme refoulait depuis un instant devint plus forte que sa volonté, elle cacha son visage dans ses mains et n'essaya point de dissimuler les larmes qui arrivaient, très abondantes.

Le notaire la regardait, singulièrement ému de son côté, se demandant quel désespoir rongeait encore le cœur de cette jeune femme si belle, mais dont le visage pâle et décomposé portait l'empreinte d'une si mystérieuse douleur.

Au bout de quelques secondes, Viviane étant parvenue à se calmer, releva la tête.

—Oui, dit-elle, ces millions que je ne désirais pas et qu'une si effroyable catastrophe m'a seule livrés me serviront à deux choses: à rendre la vieillesse de mon père calme et tranquille, à doter la fille de Bérengère quand Dieu me l'aura rendue.

Mais vous le comprenez, monsieur, à mes yeux ces richesses sont et doivent rester inaliénables, je ne veux pas que nul, même le marquis de Beaujeu, puisse y toucher.

Le notaire s'inclina sans appuyer sur une plaie qu'il soupçonnait devoir être très cuisante, et il répondit à Viviane:

—Je ne combats point votre idée, madame la marquise, car j'estime qu'elle a sa source dans un sentiment très noble et très élevé.

Je m'en vais rédiger la procuration, de façon que vos désirs soient scrupuleusement remplis; rapportez-vous-en à moi pour cela.

Voulez-vous que je l'envoie à l'hôtel pour que vous la signiez, ou bien désirez-vous attendre ici qu'elle soit écrite?

—Je préfère tout régler sur-le-champ, dit la marquise sans hésitation.

—Très bien, déclara le notaire, alors veuillez m'attendre.

Un quart d'heure après, il revint portant un papier timbré à la main.

C'était court, mais très net: le marquis de Beaujeu devait déposer à la principale banque de la Guadeloupe, au nom de sa femme, toutes les sommes à toucher dans la succession de Pedro Malgar, il ne pouvait ni vendre, ni aliéner, ni surtout réaliser quoi que ce soit; la procuration définissait exactement son pouvoir, ne lui laissant aucune latitude et lui liait les mains.

—Cela vous va-t-il ainsi? madame la marquise, demanda le notaire à la jeune femme, quand il eut fini de lui lire l'acte.

Un peu pâle, elle répondit:

—C'est tout à fait cela.

Puis, prenant la plume, elle signa résolument aux endroits que lui désignait Me Caron.

—Demain, lui dit celui-ci en la reconduisant, la procuration sera enregistrée, et j'aurai l'honneur de vous la porter moi-même à l'hôtel de Lyesse.

A propos, si le marquis n'était pas très décidé à partir, j'ai ici votre affaire.

—Qui donc?

—Un de mes clercs, originaire de la Guadeloupe qui serait enchanté de revoir son pays, et que je vous recommande pour son intelligence autant que pour son honnêteté.

—Merci, dit Viviane, au besoin je penserai à lui.

Quand Manuel de Beaujeu reçut la procuration des mains de Me Caron, une formidable colère le saisit.

En présence du notaire, il eut cependant la force de se contenir et de se taire, mais quand l'officier ministériel fut parti, il s'approcha de Viviane le sourcil froncé, blanc comme un suaire, les lèvres tremblantes et les narines dilatées.

—Voulez-vous me dire, madame la marquise, qu'est-ce que c'est que cet affront? lui demanda-t-il.

Viviane ne s'effraya ni ne se troubla.

—Quel affront? l'interrogea-t-elle à son tour, avec son grand air indifférent et tranquille.

—Mais cette procuration!.... Est-ce que vous croyez que je ne comprends pas la méfiance injurieuse qu'elle renferme vis-à-vis de moi?....

—Vous vous trompez, monsieur le marquis, dit elle, cette procuration n'est point un acte de méfiance de ma part, mais un acte de conscience; la fortune de Pedro Malgar ne m'appartient pas et je ne saurais par conséquent en disposer.

—Comment! elle ne vous appartient pas! Et qui donc, s'il vous plaît, est l'unique héritière du créole?

—La fille de la comtesse de Liguières qui est vivante et que je retrouverai.

Si grande était l'assurance de Viviane, en prononçant ces paroles, que Manuel tressaillit et n'osa soutenir le regard de la jeune femme.

Celle-ci continua:

—Je ne suis que la dépositaire de cette fortune dont vous jouirez avec moi, jusqu'au retour de l'enfant, mais dès aujourd'hui mes dispositions sont prises pour qu'après ma mort elle lui revienne tout entière.

—Vous ne la retrouverez jamais, affirma Manuel hors de lui.

—Je suis sûre du contraire, déclara Viviane avec cette conviction profonde qui impressionnait si fort le marquis, je suis sûre du contraire; mais, dans tous les cas, si ce malheur arrivait, la chose est prévue et la fortune de Pedro Malgar irait tout entière aux pauvres.

Manuel eut envie d'écraser cette femme jusque-là si douce, si effacée, et qui, maintenant, semblait le braver.

Il eut la force de refouler au-dedans de lui-même la rage qui verdissait ses traits.

—Soit, dit-il, vous êtes la maîtresse; mais, dans des conditions pareilles, je ne me mêle pas de vos affaires.

Vous enverrez à la Guadeloupe qui bon vous semblera.

Je vous ferai observer, monsieur le marquis, répondit-elle avec son même ton calme, que c'est vous qui m'avez demandé d'aller là-bas. Je n'eusse point osé vous imposer un ennui si grand pour une affaire que le maître clerc de Me Caron réglera on ne peut mieux et à des conditions fort acceptables.

—Alors, vous avez déjà pensé à envoyer quelqu'un à ma place?

—Oui.

—Est-ce Me Caron qui vous a proposé de faire partir cet individu?

—Parfaitement. Et il me répond de son employé. Celui-ci étant d'origine créole est enchanté d'aller faire un tour dans sa famille.

Tout à coup Manuel se rapprocha de sa femme et enlaçant sa taille avant que Viviane pût prévoir son mouvement:

—Pourquoi es-tu si cruelle vis-à-vis de moi? lui demanda-t-il en reprenant le tutoiement des premiers jours de leur mariage. En quoi ai-je mérité cette injure qui me désespère?....

Il la pressait dans ses bras, couvrant ses cheveux de baisers, donnant à sa voix une inflexion de reproche attendri.

La marquise éprouva une impression singulière qu'elle fut d'abord incapable d'analyser, un coup profond qui la bouleversa et la troubla sans lui permettre de lire au-dedans d'elle-même.

Se repentait-elle de son procédé vis-à-vis de Manuel?....

Avait-elle pitié de lui?

Eprouvait-elle un regain de cette chaude tendresse qu'elle lui avait vouée jadis?

Non, ce n'était rien de tout cela.... C'était un sentiment de révolte, au contraire, un sentiment profond, âpre et dur!.....

Ah! malheureuse qu'elle était!....

Très émue, Viviane se dégagea.

—Je n'ai pas de méfiance à votre endroit, Marcel, lui dit-elle, je remplis un devoir sacré....

Il vit à la suprême résolution de son doux regard qu'il ne la fléchirait pas.

Son plan fut vite modifié.

—Bien vrai? lui demanda-t-il. Il est bien vrai que ton cœur n'a pas changé pour moi, que tu es toujours cette Viviane adorée de jadis, mon seul, mon unique amour?

Elle poussa un soupir qu'elle n'eut point la force de refouler au-dedans d'elle-même.

—Depuis le jour où je vous ai accordé ma main, marquis, lui dit-elle, vous ai-je donné un seul sujet de plainte ou d'ennui?

Il voulut répondre, elle l'arrêta du geste.

—N'ai-je pas été une femme dévouée et fidèle, remplissant tous mes devoirs, vous aimant plus encore que je ne l'avais juré?

—Vous êtes un ange, Viviane.

Elle sourit tristement.

—A quoi cela m'a-t-il servi? demanda-t-elle avec une expression de cruel désenchantement. Descendez au fond de vous-même, et voyez si votre conscience est aussi tranquille que la mienne, si vous m'avez donné l'affection exclusive, le bonheur parfait que vous m'aviez promis....

—Je vous jure....

—Ne jurez pas, vous mentiriez encore et, par conséquent, vous descendriez un peu plus bas dans mon estime.

Je ne vous fais point de reproches, j'ai seulement répondu à ce que vous me disiez......

La voix de la jeune femme était empreinte d'un profond découragement, d'une de ces lassitudes douloureuses desquelles on ne revient pas.

Manuel comprit que ce qu'il y avait de mieux à faire était de ne pas insister.

Il s'inclina.

—Désormais, vous n'aurez plus rien à me reprocher, lui dit-il en baisant le bout de ses doigts.

J'ai un trésor inestimable, je l'apprécierai à sa valeur, croyez-le.

A mon retour de la Guadeloupe, je ne vous donnerai plus un seul sujet de plainte, vous pouvez en être persuadée.

Il partit à quelque temps de là, et Viviane, quand elle se trouva seule avec le duc de Lyesse, éprouva une sorte de soulagement infini, comme un débarras pénible, et une délivrance.

Elle comprit alors à quel point la vie commune avec Manuel lui était devenue même douloureuse.

Elle ne pouvait plus supporter son contact, à peine sa présence.

Ce mari qu'elle avait tant aimé lui faisait éprouver une étrange impression de dégoût et de terreur.

Quand ces yeux trop clairs se fixaient sur elle, malgré sa volonté et sa raison, Viviane tressaillait en proie à une indéfinissable angoisse.

Elle avait bien des choses à lui reprocher; des choses qu'en général une femme ne pardonne pas; entre autres les nuits passées au dehors et un abandon qui lui faisait oublier la marquise des mois entiers.

Mais était-ce ce seul grief qui avait fermé le cœur de la jeune femme et lui avait donné pour Manuel de Beaujeu l'insurmontable dégoût qu'elle ressentait?

Tout au fond d'elle-même, Viviane s'avouait que non.

Qu'avait-elle donc contre lui?

Quels indices avait-elle découverts?

Quels soupçons étaient nés en elle?

La marquise n'osait les formuler, ni même descendre au fond de son âme.

Ah! que n'eût-elle pas donné pour pouvoir lire derrière ce front blanc et impassible, dans cette pensée fermée, qu'elle redoutait obscure, peut-être coupable.

Malheureuse, désolée en songeant à la fois à l'honneur du nom qui était le sien, et à cette sœur bien-aimée dont la mort n'était pas vengée, Viviane attendit le retour du marquis de Beaujeu, cloîtrée au fond de l'hôtel de Lyesse, enveloppée de son chagrin comme d'un voile impénétrable se consacrant plus que jamais à son père repentant et désespéré.

CHAPITRE II.

VIE CONJUGALE.

Quatre mois après, Manuel de Beaujeu revint. Ce voyage, quoique court, l'avait à ce point changé que Viviane ne le reconnut pas.

Son teint était encore plus pâle que par le passé, un tic nerveux agitait constamment le coin de ses lèvres minces; il paraissait préoccupé et quand on lui parlait on eût dit qu'une pensée étrangère l'empêchait de comprendre ce qu'on lui disait, et surtout d'y répondre.

Les angoisses de la marquise étaient redevenues incessantes et profondes.

—Qu'a-t-il? ne pouvait-elle s'empêcher de se demander sans cesse, mais qu'a-t-il donc?

A sa vue, l'insurmontable dégoût dont elle était parvenue à se rendre maîtresse pendant l'absence de Manuel de Beaujeu l'avait repris de nouveau.

Ni le soir de son arrivée, ni le lendemain, ni les jours suivants, il ne lui demanda point à franchir le seuil de sa chambre et elle en éprouva un immense soulagement.

Mais comme il ne parlait pas de régler leurs affaires d'Amérique, malgré la répugnance qu'elle éprouvait à parler de ces choses, ce fut elle qui la première entama ce sujet de conversation.

—Et nos affaires de la Guadeloupe? lui demanda-t-elle un soir en présence du duc de Lyesse.

Manuel parut affreusement contrarié de la demande.

—Puisque vous m'avez donné une procuration limitée, lui dit-il, vous pensez bien que tout a été fait d'une façon aussi convenable que possible.

—Cela ne me suffit pas, répondit Viviane, je vous ai dit que cette fortune était considérée par moi comme un dépôt, je veux me rendre compte de la plus légère parcelle; sur cela je ne varierai pas.

La cicatrice du marquis de Beaujeu flamboya.

—Allez donc chez Me Caron, dit-il à sa femme, puisque c'est lui qui a votre confiance, il vous rendra des comptes.

—J'irai, dit-elle, très grave, et cela dès demain.

Il sembla à Viviane que Manuel avait des lueurs de rage dans les yeux.

Le lendemain en effet la marquise de Beaujeu était chez son vieil ami.

—Tout est réglé, lui dit celui-ci, et merveilleusement réglé par votre mari, madame la marquise.

Peste! ajouta-t-il, avec un certain sourire, vous avez eu raison de l'envoyer là-bas, il a de la poigne et de la résolution.

—A-t-il rendu ses comptes? demanda Viviane.

—Pour les valeurs, les immeubles et les autres choses de ce genre, il l'a bien fallu, car entre nous, il ne pouvait pas faire autrement; mais pour l'argent qui a été trouvé en espèces chez votre vieux parrain, c'est une autre affaire. Je crois bien que vous n'en verrez pas grand'chose.

—A combien évaluez-vous la succession environ? demanda Viviane, qui n'attachait pas grande importance au dernier détail dont parlait Me Caron.

—C'est difficile à préciser, parce qu'il y a des mines d'or magnifiques, qui rapportent beaucoup, mais dont le système d'exploitation est encore trop défectueux pour qu'on puisse apprécier leur valeur exacte tout d'abord.

Je crois cependant pouvoir vous dire que cette fortune pourrait bien vous donner un million de rentes à peu près, peut-être même davantage.

Viviane tressaillit sur son siège.

—Un million de rentes, répéta-t-elle, est-ce que c'est possible?

—C'est tout ce qu'il y a de plus vrai; mais je vous répète que d'ici à quelques années, en changeant certains placements et certains modes de fonctionnement, on pourrait certainement arriver à doubler ces revenus-là, peut-être même à les tripler.

—Comment faudra-t-il s'y prendre pour cela? demanda la marquise très attentive.

—Ce n'est pas difficile; il faut choisir pour vos affaires un garçon intelligent, connaissant bien le pays, assez honnête pour que vous puissiez lui donner toute votre confiance, assez clairvoyant pour conduire seul l'affaire à bonne fin.

—Mais c'est un véritable phénix que vous me décrivez-là, s'écria Viviane. Où vais-je le trouver?

—Je l'ai sous la main.

—Qui donc?

—Celui dont je vous parlais l'autre jour, Victor Pivoteau. Il est d'origine créole. il connaît bien la Guadeloupe où il a une partie de sa famille et il possède toute l'intelligence, toute l'énergie, toute la droiture nécessaires pour remplir la tâche difficile que vous lui confierez.

Viviane, les sourcils froncés, ne perdait pas un mot des paroles de Me Caron et cherchait même à deviner ce qu'il ne lui disait pas.

—Mon contrat de mariage me permet-il d'administrer ma fortune en dehors du marquis de Beaujeu? demanda-t-elle tout à coup.

Me Caron sourit; il n'avait jamais aimé le mari de Viviane, dont les fredaines au jeu et ailleurs lui étaient connues.

(A continuer.)